



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du mardi 18 mars 2025

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 6  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 11 mars 2025  
Date de publication : 25 mars 2025

### *Conseillers présents*

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Alexandre, CUINET Jean-Pierre,	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	Laëtitia, JARROT-MERMET
CHAMPANHET Stéphane,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	Laëtitia, GOMET Nicolas,
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Blandine, CERNELA Patrice,	MUGNIER Christine, HERRMANN
GERMOND Daniel, DRAY	LEFEVRE Jean-Philippe,	Nadine, BOUTELOUP Guillaume
Frédérique, JABOVISTE Philippe,	DELAINE Isabelle, JEANNET	
MIRAT Maryline, DOUZENEL	Nathalie, ANTOINE Patricia,	

### *Conseillers absents ayant donné procuration*

GIROD Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CRETIN-MAITENAZ Blandine, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRUET Timothée donne procuration à GOMET Nicolas, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

### *Conseillers absents non représentés*

**Objet : Cession de terrain à la SAS « Au souvenir éternel » - Avenue Jacques Duhamel - Délibération complémentaire**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Par délibération n° DCM-2024-076 du 23 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'une parcelle d'environ 1200 m<sup>2</sup> Avenue Jacques Duhamel à la SAS « Au souvenir éternel » dans le cadre de son projet de développement de son espace funéraire, son implantation actuelle ne pouvant être pérennisée.

Lors de la conception architecturale du projet, il a été décelé une équation complexe entre la topographie naturelle du terrain et le respect des règles d'accessibilité telles que les pentes PMR admissibles aux abords de la réalisation d'une plateforme.

Afin d'éviter la réalisation de murs de soutènement en fond de parcelle et sur la limite Nord-Est, le talutage serait privilégié sur ces deux côtés, ce qui de surcroît facilite la liaison du projet vis-à-vis du reste du foncier. Il a été demandé à la Collectivité la cession d'une bande supplémentaire de 6 mètres de large sur les côtés précités.

Il a donc été convenu entre les parties la cession de cette bande complémentaire d'une superficie d'environ 230 m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre au prix identique de la première cession, à savoir 50 euros/m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section WC n°491.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 12 mars 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la cession à la SAS « Au souvenir éternel » d'une bande de terrain d'environ 230 m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre et issue de la parcelle cadastrée section CW n°491,
- **DE PRÉCISER** que cette cession est consentie moyennant le prix de 50 euros/m<sup>2</sup>,
- **DE PRÉCISER** que toute personne morale ou physique pourra se substituer à la SAS « Au souvenir éternel », aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35

CONTRE : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- SAS Au souvenir éternel\_138 Avenue Jacques Duhamel\_39100 DOLE
- Maître Victor VANDEL\_8 rue Joseph Thoret\_39100 DOLE

*Fait à Dole, le 18 mars 2025.*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNEUX



